



# **Mission de maîtrise d'œuvre pour la conception du sentier « Balade au pays des menhirs » pour le Parc national des Cévennes**

**Règlement de la consultation**

**Marché à procédure adaptée (MAPA)  
2023/PNC/MAPA/03**

**Date et heure limite de remise des offres : le mardi 16 mai 2023 à 12h00**

## 1 NOM ET ADRESSE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Etablissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC).

6 bis, place du palais 48400 FLORAC-TROIS-RIVIÈRES.

Responsable du marché : Madame la directrice de l'établissement public du Parc national des Cévennes.

## 2 OBJET DE LA CONSULTATION

### 2.1 Généralités

La présente consultation porte sur la maîtrise d'œuvre de la conception et la définition des aménagements du sentier de découverte « Balade au pays des menhirs » ainsi que le suivi des travaux.

Le sentier « Balade au pays des menhirs » propose la découverte d'une partie accessible de l'ensemble mégalithique de la Cham des Bondons. Valorisé depuis de nombreuses années, ce parcours de 5km est balisé et ponctué de points d'intérêt renvoyant à une fiche papier. Aujourd'hui, cette forme de valorisation ne correspond plus aux attentes du public et ne permet pas de proposer une réelle démarche d'interprétation du site. Par ailleurs l'approche scientifique sur ce site archéologique a évolué et les contenus proposés doivent être actualisés. Enfin, le Département de la Lozère entreprend actuellement la création d'un centre d'interprétation des menhirs sur la commune des Bondons associé à un belvédère. En cohérence avec ce nouvel équipement, le sentier devra apporter une découverte complémentaire, tirant profit d'une confrontation directe du public aux monuments, tout en ouvrant sur une interprétation paysagère du site.

### 2.2 Contenu des missions de maîtrise d'œuvre

Le titulaire du marché sera chargé des missions suivantes :

#### 1. Phase 1 : définition du scénario et des aménagements

Cette étape permettra de recadrer et de détailler les besoins pré identifiés dans l'annexe.

- organisation d'une réunion sur site entre le titulaire, l'EP PNC et le comité de pilotage du projet (partenaires, propriétaires, élus). Cette réunion a comme objectif de présenter et questionner les grandes orientations proposées. Elle permettra aussi la fourniture des ressources documentaires/iconographiques disponibles en interne ;
- élaboration d'un programme sommaire (APS) : principes d'aménagement et d'interprétation (scénario, prescriptions techniques, choix des matériaux et des mobiliers), étude budgétaire ;
- présentation au comité de pilotage pour validation. Ajustement du programme le cas échéant ;
- définition détaillée des contenus et aménagements : caractéristiques et implantation du parcours, des aménagements du cheminement, de la signalétique et du mobilier d'interprétation ;
- présentation au comité de pilotage pour validation. Ajustement du programme le cas échéant ; jusqu'à validation définitive (APD).
- livraison du programme détaillé et définitif (PRO) avec étude budgétaire

**Livrables** : Programme définitif incluant un plan d'implantation, un descriptif technique détaillé et une représentation graphique des aménagements et du mobilier

## **2. Phase 2 : Assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT)**

- Rédiger le dossier de consultation des entreprises, présenter dans un dossier l'ensemble du projet et des visuels ;
- Préciser pour chaque lot, les qualités et compétences requises du (des) futur(s) titulaire(s) ; la réglementation en matière d'accessibilité ; les missions et interfaces avec les autres lots, le planning d'intervention des entreprises.
- Assister le maître d'ouvrage dans l'analyse des offres des entreprises (Marché de travaux) et, s'il y a lieu, les variantes à ces offres ;
- Préparer les mises au point permettant la passation du ou des contrats de travaux par le maître de l'ouvrage.;

**Livrables** : Toutes les pièces utiles au lancement du marché de travaux (CCTP et DPGF), incluant le découpage le cas échéant en plusieurs lots pour le rédactionnel/graphisme/illustration, la fabrication et la pose, et tout autre aménagement ; **le chiffrage définitif détaillé par lots du projet et le planning prévisonnel d'exécution des travaux.**

## **3. Phase 3 : Suivi des travaux**

Un marché public de travaux sera lancé à la suite de la phase 2 afin de sélectionner un ou plusieurs prestataires en charge de l'aménagement du sentier. L'entreprise devra suivre les travaux réalisés par le(s) prestataire(s) et faire appliquer les décisions prises dans la 1ère phase.

### **Direction de l'exécution du ou des contrats de travaux (DET)**

- s'assurer que les documents d'exécution ainsi que les ouvrages en cours de réalisation respectent les dispositions des études effectuées ;
- s'assurer que les documents qui doivent être produits par l'entrepreneur, en application du contrat de travaux ainsi que l'exécution des travaux sont conformes ;
- délivrer tous ordres de service nécessaires à l'exécution du contrat de travaux et organiser et diriger les réunions de chantier ;
- assister le maître de l'ouvrage en cas de différend sur le règlement ou l'exécution des travaux.

### **Ordonnancement, la coordination et le pilotage du chantier (OPC)**

- analyser les tâches élémentaires portant sur les études d'exécution et les travaux, et déterminer leurs enchaînements ;
- harmoniser dans le temps et dans l'espace les actions des différents intervenants au stade des travaux
- mettre en application les diverses mesures d'organisation arrêtées au titre de l'ordonnancement et de la coordination.

### **Assistance apportée au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception (AOR)**

- Organiser les opérations préalables à la réception des travaux ;
- Assurer le suivi des réserves formulées lors de la réception des travaux jusqu'à leur levée ;
- Procéder à l'examen des désordres signalés par le maître de l'ouvrage ;
- Constituer, le cas échéant, le dossier des ouvrages exécutés nécessaires à leur exploitation.

## **3 MODALITÉS DE CONSULTATION**

### **3.1 Type de consultation**

Ce marché public est passé selon la procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123 du code de la commande publique.

La présente consultation est une consultation initiale.

### 3.2 Lots - Tranches

Le marché n'est pas alloti.

### 3.3 Compétences requises

Durant toute la durée de sa mission, le maître d'œuvre a l'obligation de respecter l'ensemble des textes relatifs aux réglementations, règles de l'art et normes en vigueur.

Les candidats devront impérativement faire preuve de leur qualification et de leurs compétences dans les domaines suivants :

- réalisation d'études et direction de travaux en espace naturel
- scénographie et interprétation des patrimoines
- conception de mobilier et signalétique
- graphisme

### 3.4 Considérations environnementales

L'EP PNC étant engagé dans une démarche de développement durable et d'éco-responsabilité, l'offre proposée par les prestataires devra intégrer la prise en compte de cette démarche.

### 3.5 Modifications du marché en cours d'exécution

Dans le respect des articles L.2194-1 et R.2194-1 à 4 du code de la commande publique, le marché pourra être modifié en cours d'exécution par l'EP PNC, afin d'adapter les prestations initialement demandées en cours de réalisation du marché si cela s'avérait nécessaire.

### 3.6 Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application de l'article R.2122-7 du code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

La durée pendant laquelle un nouveau marché pourra être conclu ne peut dépasser trois (3) ans à compter de la notification du présent marché

## 4 DURÉE DU MARCHÉ

Les stipulations relatives aux durées et délais sont précisées à l'article "Durée du marché" du Cahier des Charges.

## 5 DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

### 5.1 Composition du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- 📄 le présent règlement de consultation (RC) ;
- 📄 le Cahier des charges ;
- 📄 l'acte d'engagement (ATTR1) et son annexe financière ;
- 📄 la lettre de candidature (DC1) ;
- 📄 la déclaration du candidat (DC2) ;
- 📄 la déclaration de sous-traitance (DC4).

### 5.2 Retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site internet de la plateforme des marchés publics de l'État : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

L'EP PNC recommande aux candidats souhaitant télécharger le dossier de consultation de s'identifier au préalable par une inscription gratuite, de façon à pouvoir être informé automatiquement d'une éventuelle modification du dossier de consultation.

Toute modification du dossier de consultation fait l'objet d'un envoi de message électronique à l'adresse e-mail qui a été indiquée lors du téléchargement du dossier. Il est donc nécessaire de vérifier très régulièrement les messages reçus sur cette adresse.

La responsabilité de l'acheteur public ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée, s'il n'a pas souhaité s'identifier ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure. Le candidat vérifiera également que les alertes de la plateforme ne soient pas filtrées par le dispositif anti spam de l'entreprise ou redirigés vers les « courriers indésirables ».

En cas de difficulté quant au téléchargement du dossier, le candidat est invité à contacter le responsable du service numérique PLACE pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/app.php/entreprise/aide/assistance-telephonique>

### 5.3 Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### 5.4 Visite du lieu d'exécution

Le candidat doit prendre connaissance du site et de son environnement, de l'importance et de la nature des prestations à effectuer et de toutes les difficultés et sujétions pouvant résulter de leur exécution.

La visite sur site est **fortement recommandée**.

Le parcours actuel est accessible librement (cf. <https://destination.cevennes-parcnational.fr/trek/38011-Balade-au-pays-des-menhirs>)

Si besoin, un accompagnement de cette visite est possible ; personnes à contacter pour la prise de RDV :

- Eddie BALAYE, chargé de mission valorisation des patrimoines  
☎ : 04.66.49.53.17      💻 : [eddie.balaye@cevennes-parcnational.fr](mailto:eddie.balaye@cevennes-parcnational.fr)

### 5.5 Publication

- 📄 Site Internet de l'établissement Public du Parc national des Cévennes.
- 📄 Site profil d'acheteur (plate-forme des achats de l'Etat PLACE).

## 6 PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

### 6.1 Présentation de la candidature

Les candidats devront produire les éléments suivants à l'appui de leur candidature :



Parc national des Cévennes

- ☐ **Une lettre de candidature** (formulaire DC1 ou équivalent), reprenant l'ensemble des éléments demandés et comportant les déclarations sur l'honneur relatives aux interdictions de soumissionner telles que mentionnées aux articles R.2143-3 et suivants du code de la commande publique
- ☐ **Les renseignements permettant d'apprécier la capacité professionnelle, technique et financière du candidat** (formulaire DC2 ou équivalent) et indiquant notamment le chiffre d'affaires global des trois derniers exercices disponibles, ainsi que les effectifs du candidat
- ☐ Une attestation, signée par les services fiscaux, de non assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée si l'organisme ne facture pas de taxe sur la valeur ajoutée
- ☐ Une attestation d'une police d'assurance responsabilité civile des risques professionnels pour l'année 2023, indiquant la nature, le montant et la durée de la garantie,
- ☐ Les attestations fiscales et sociales, datant de moins de 60 jours
- ☐ Un RIB
- ☐ **Une déclaration de sous-traitance** (formulaire DC4), le cas échéant

En cas de groupement ou de sous-traitance, les candidats devront fournir pour chaque sous-traitant ou cotraitant les mêmes documents exigés aux candidats par l'EP PNC.

Si le candidat se présente en groupement, la fiche de candidature mentionnera les membres du groupement et sera signée par chacun d'entre eux ou par le mandataire uniquement s'il a été habilité par les membres du groupement. Il doit être expressément précisé dans la fiche de candidature si le mandataire est habilité à signer la lettre de candidature et l'offre de groupement.

Conformément à l'article R. 2142-21 du code de la commande publique du 1er avril 2019, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements. L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières d'un groupement se fera de manière globale.

Aucune sous-traitance totale n'est admise.

## 6.2 Présentation de l'offre

Les candidats devront produire les éléments suivants à l'appui de leur offre :

- ☐ L'acte d'engagement et l'annexe financière **signés par le représentant habilité du candidat**
- ☐ Un **mémoire technique** détaillant et produisant :
  - ✓ Le nom des intervenants envisagés et leurs compétences, l'organisation de l'équipe et le chef de projet référent.
  - ✓ Une liste de références du candidat et de ses éventuels sous-traitants pour des missions semblables,
  - ✓ une description de la méthodologie et du déroulé proposés au regard des prestations détaillées dans le cahier des charges
  - ✓ une note de synthèse démontrant la bonne compréhension de la demande et la motivation pour y répondre
  - ✓ Le planning (date de début et durée) d'intervention proposé, sur lequel le candidat s'engage,
  - ✓ Toutes observations qu'il peut émettre sur le cahier des charges et les éventuelles difficultés rencontrées.
- ☐ Un **mémoire environnemental** précisant les actions que l'entreprise met en œuvre pour le respect de l'environnement et la gestion spécifique du projet, la façon dont le candidat intègre les impacts environnementaux dans ses critères de décision, pour l'ensemble des déplacements, etc...

### 6.3 Durée de validité des offres

Le délai de validité des propositions est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

## 7 MODALITÉS DE REMISE DES PLIS

La date limite de réception des offres est fixée le **mardi 16 mai 2023 à 12h00**.

Les candidats doivent transmettre leur pli (comportant la candidature et l'offre) par un dépôt unique sur la plateforme des achats de l'État. Le dépôt électronique des plis s'effectue exclusivement sur la plateforme PLACE : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

**Attention !** Il est recommandé aux candidats de débiter le téléchargement de leurs pièces plusieurs heures avant l'expiration des dates et heures limite de remise des offres, afin d'éviter que le téléchargement ne se termine après les délais impartis.

Un service de support du profil d'acheteur est disponible de 9 h 00 à 19 h 00, les jours ouvrés, pour répondre à vos questions ou vous assister en cas de difficultés :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/app.php/entreprise/aide/assistance-telephonique>

## 8 EXAMEN DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

### 8.1 Examen des candidatures

Au vu des éléments produits au titre de la candidature, l'EP PNC élimine les candidats qui ne disposent pas de la capacité économique et financière, des capacités techniques et professionnelles demandées pour exécuter les prestations concernées.

L'EP PNC se réserve le droit de demander à tous les candidats concernés, dans un délai approprié, de compléter leur dossier de candidature, s'il s'avère que ce dernier fait apparaître des pièces absentes ou incomplètes. L'EP PNC peut donc ne pas faire usage de cette possibilité et éliminer les candidats qui ne produisent pas un dossier de candidature complet.

### 8.2 Jugement des offres

Pour chaque lot, les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Libellé</i>	<i>%</i>
1- Prix des prestations	40
2- Valeur technique des prestations	50
3- Responsabilité Sociale et Environnementale	10

### 8.3 Critère quantitatif financier : prix des prestations

Les offres seront comparées sur la base de l'annexe financière fournie par le candidat.

Le calcul de la note s'effectuera selon la formule suivante (hors offre jugée anormalement basse) :

Note sur 20 = 20 x (prix de l'offre la plus basse/prix de l'offre examinée)

#### 8.4 Critère qualitatif : valeur technique des prestations

La valeur technique de l'offre est jugée sur la base des pièces du mémoire technique fourni par le candidat.

La note maximum pour ce critère sera de 20, décomposée comme suit :

- Appréciation de la créativité et de l'approche pédagogique, qualité du travail, sur la base des références fournies (10 points)
- Composition, qualifications et expérience de l'équipe de maîtrise d'œuvre, et son organisation (5 points),
- Méthodologie mise en œuvre en phase conception, en phase travaux et modalités de suivi de chantier (5 points),

#### 8.5 Critère Responsabilité Sociale et Environnementale

Ce critère est jugé sur la base du mémoire environnemental fourni par le candidat.

La note maximum pour ce critère sera de 20, le coefficient de pondération est de 10 %.

#### 8.6 Note finale pour la sélection

Les notes obtenues pour les trois critères seront pondérées par le coefficient du tableau de pondération ci-dessus.

Le calcul de la note finale (sur 20) s'effectuera donc de la manière suivante :

**Note finale = note critère n°1 x 40% + note critère n°2 x 50% + note critère n°3 x 10%**

L'EP PNC se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous détails des prix, ayant servis à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaires.

Sous réserve d'un nombre suffisant de candidats, L'EP PNC se réserve le droit de négocier les propositions avec les trois candidats les mieux classés. Cependant, il pourra attribuer le marché sur la base des seules offres initiales. Les modalités pratiques de la négociation seront précisées dans le courriel d'invitation à négocier. Les candidats devront alors répondre dans les conditions de forme et de délai fixées par l'EP PNC.

L'offre retenue est l'offre qui a obtenu la meilleure note, appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessus avec leur pondération.

#### 8.7 Suites données à la consultation

A l'issue de la période d'examen et de comparaison des offres, l'EP PNC adresse une lettre aux candidats dont l'offre n'a pas été retenue.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats des articles R.2143-6 à 10 du code de la commande publique, dans le délai maximum de **6 jours** imparti.

Conformément aux articles L.2141-8 du code de la commande publique, les renseignements erronés ou inexacts portés sur les documents produits par le candidat pourront entraîner la résiliation du marché.

Aussi, l'EP PNC peut, à tout moment, abandonner la procédure, sous la forme d'une déclaration sans suite.



## 8.8 Renseignements complémentaires

Les candidats qui désirent obtenir des renseignements complémentaires sur le dossier de consultation, doivent exprimer leur demande via la plateforme des achats de l'État [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) ou par courriel aux adresses suivantes :

Pour les renseignements d'ordre administratif :

M. Laurent BERNARD, chargé de la commande publique

☎ : 04.66.49.53.38

💻 : [laurent.bernard@cevennes-parcnational.fr](mailto:laurent.bernard@cevennes-parcnational.fr)

Pour les renseignements d'ordre technique :

• Eddie BALAYE, chargé de mission valorisation des patrimoines

☎ : 04.66.49.53.17

💻 : [eddie.balaye@cevennes-parcnational.fr](mailto:eddie.balaye@cevennes-parcnational.fr)

## 9 CONTENTIEUX

En cas de litige, le tribunal territorialement compétent auprès duquel de plus amples renseignements relativement aux voies de recours peuvent être demandées est le Tribunal administratif de Nîmes – 16, avenue Feuchères – CS88010 – 30941 NÎMES Cedex 09 – Tél. 04 66 27 37 00 – Fax. 04 66 36 27 86 – Courriel : greffe.ta-nimes@juradm.fr

## 10 PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL DES CANDIDATS

En application de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), les candidats sont informés que des données à caractère personnel (notamment nom, prénom, courriel, coordonnées, données de connexion) collectées dans le cadre de la présente procédure de passation et dans le cadre du futur marché, sont susceptibles de faire l'objet de traitement(s).

**Base juridique de traitement :** c) et e) de l'article 6.1 du RGPD,

**Finalité du ou des traitements :** suivi de la présente procédure de passation, obligations légales en matière de durée d'utilité administrative (DUA) applicable aux marchés publics,

**Destinataires ou catégories de destinataires :** les données à caractère personnel concernées sont destinées exclusivement aux agents de l'EP PNC et des opérateurs de l'Etat en charge de la passation de la procédure, puis en charge de l'exécution du futur contrat,

**Durée de conservation :** ces données sont conservées pendant toute la durée de passation et d'exécution du contrat, ainsi que durant la DUA applicable au contrat.

Conformément aux dispositions des articles 15 et 21 du RGPD, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement à ces informations qui les concernent. Elles peuvent s'opposer au traitement de ces données.

La personne dont les données à caractère personnel sont collectées dans le cadre de la présente procédure dispose d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.

## ANNEXE RELATIVE AUX MODALITÉS DE DÉMATÉRIALISATION

La présente consultation est soumise aux règles relatives à la dématérialisation des consultations telles que consolidées dans le code de la commande publique. Pour cette consultation, seuls les dépôts électroniques sont autorisés.

La plateforme des marchés publics de l'Etat ([www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)), dite PLACE, est disponible en libre accès et permet les échanges de documents dans le cadre de la consultation. Les soumissionnaires auront la possibilité de consulter les avis publiés sur le site, retirer le dossier de consultation des entreprises, poser des questions à son propos, déposer leur offre et être tenus informés des rejets éventuels.

Les soumissionnaires devront se référer aux prérequis techniques et aux conditions générales d'utilisation disponibles sur [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) pour toute action sur ledit site. Un manuel d'utilisation y est également disponible afin de faciliter le maniement de la plateforme.

### **Type de fichiers autorisés**

Les documents dématérialisés relatifs à la candidature et à l'offre sont placés dans une enveloppe électronique de type répertoire. L'outil de compression de fichier .zip est intégré à la plateforme des marchés publics de l'Etat.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, l'EP PNC invite les soumissionnaires à disposer des formats ci-dessous :

- standard .zip
- Adobe® Acrobat® .pdf
- Rich Text Format .rtf
- .odt, .ods, .odp, .odg
- .doc, .xls, .ppt,
- pour les formats images : .bmp, .jpg, .gif, .png

Cette liste vise à faciliter le téléchargement et la lecture de documents. Pour tout autre format qui serait utilisé par le candidat, celui-ci devra transmettre l'adresse d'un site sur lequel le pouvoir adjudicateur pourra télécharger gratuitement un outil en permettant la lecture. A défaut, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de rejeter le pli du candidat.

### **Copie de sauvegarde**

Le candidat peut, à titre de sauvegarde, effectuer une transmission sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, Clé USB) ou sur support papier.

Cette copie identifiée comme copie de sauvegarde sera placée sous un pli scellé et devra parvenir, avant les dates et heures limites indiquées pour la réception des plis, à l'adresse suivante :

### **Établissement public du Parc national des Cévennes**

Secrétariat général

6, bis place du Palais

48400 FLORAC-TROIS-RIVIÈRES

Dans tous les cas, l'enveloppe extérieure portera obligatoirement la mention « copie de sauvegarde pour le marché (référence à préciser) - NE PAS OUVRIR »

Cette copie de sauvegarde peut être envoyé par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de sa réception ou remis contre récépissé, établi par le secrétariat général. L'EP PNC est ouvert du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.